

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA
SANTÉ ET DU TRAVAIL

DECRET N° 70/304 du 19/9/70
fixant le tarif de remboursement des frais de traitement à la
Maternité Blanche GOMES de Brazzaville.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution ;
Vu la note de service n° 1462/MSPAS du 9 Septembre 1969, du Ministre
de la Santé Publique et des Affaires Sociales fixant le tarif de remboursement des
frais de traitement à la Maternité Blanche GOMES de Brazzaville ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

DECRETE :

Article 1er.- Le tarif de remboursement de la journée de traitement à la Maternité
Blanche GOMES de Brazzaville, applicable aux personnels hospitalisés au compte des
divers budgets et aux particuliers à leurs frais est fixé à 2.500 francs, prix
unique pour toutes les chambres.

Article 2.- Pour les personnels hospitalisés au compte des divers budgets et pour
les particuliers à leurs frais, les actes chirurgicaux sont décomptés en supplément
des frais de traitement au tarif des cessions en vigueur, lorsque ces actes sont
prévus avec un coefficient supérieur à 4 à la nomenclature générale des actes
professionnels.

Article 3.- Pour les accouchements simples et gemellaires, il sera appliqué aux
personnels hospitalisés au compte des divers budgets et aux particuliers à leurs
frais le coefficient 15 à la lettre K ou SF de la nomenclature générale des actes
professionnels, suivant que l'accouchement est pratiqué par un Médecin ou une
Sage-Femme.

Article 4.- Le personnel de la Maternité Blanche GOMES et les Membres de leur
famille (épouses et enfants) ont droit à la gratuité des soins.

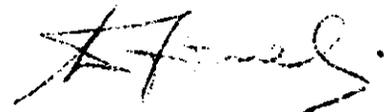
Article 5.- Toutes dispositions contraires au présent décret sont nulles.

Article 6.- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 1er Janvier 1971,
sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 19 SEPTEMBRE 1970

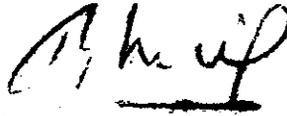
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil d'Etat,
Le Ministre des Affaires Sociales, de la
Santé et du Travail.

Le Chef de Bataillon



Marien N'GOUABI.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Matinguou', written in a cursive style.

B. MATINGOU.-